

AVIS IMPORTANT

Les auteurs de travaux destinés aux *Bulletin et Annales* sont priés de souligner leur texte manuscrit de la manière suivante :

_____ : pour les mots à mettre en italique. (Ex. : *Carabus auratus*).

==== : pour les mots à composer en petites capitales. (Ex. : les noms d'auteurs : LINNÉ, LATREILLE).

~~~~~ : (ligne ondulée) : pour les mots à faire figurer en caractères gras. (Ex. : **Vespa germanica**).

— — — — : pour les noms de plantes, dont les caractères typographiques seront alors espacés. (Ex. : F a g u s s y l v a t i c a ).

(N. B. — Le Secrétaire ne peut se charger de ce travail préparatoire incombant aux auteurs eux-mêmes.)

Il est d'autre part indispensable que les travaux soient présentés dans leur forme définitive. Les frais résultant du remaniement des épreuves par suite de modifications au texte primitif resteront à la charge exclusive des auteurs.

Le coût de la confection des clichés destinés à illustrer les travaux sera également à charge des auteurs.

Les auteurs de *communications* aux assemblées mensuelles sont instamment priés de faire parvenir au Secrétaire, au plus tard dans les trois jours qui suivent la date de leur exposé, un court résumé du sujet traité, ainsi qu'éventuellement le nom exact des espèces exhibées ou dont il a été question.

La reproduction des articles parus dans les publications de la Société est interdite.

E 7000

## SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE BELGIQUE

Assemblée mensuelle du 4 novembre 1950

Présidence de M. A. CRÈVECŒUR, *Président*



— La séance est ouverte à 15 heures.

*Présents* : MM. P. BASILEWSKY, L. BERGER, J. COOREMAN, A. CRÈVECŒUR, J. DECELLE, A. DUBOIS, G. FAGEL, J. GHESQUIÈRE, L. MARNEF, A. MCHIELS, J. PASTEELS, A. RYCKAERT, C. SEGERS, R. TOLLET, R. VIEUJANT.

*Excusés* : MM. A. COLLART, A. JANSSENS et E. JANSSENS.

*Décision du Conseil*. — Est accepté en qualité de membre associé, M. le Baron Albert DE GARCIA DE LA VEGA, 181, rue Washington, Bruxelles, présenté par MM. A. COLLART et A. JANSSENS (*Lépidoptères de la faune belge*).

*Divers*. — M. GHESQUIÈRE présente un bocal contenant plusieurs centaines de Mouches de l'Olive vivantes (*Dacus oleae* GMEL.) obtenues d'élevage au début de l'automne à Menton (Alpes-Maritimes) ; les éclosions se sont poursuivies à Paris et à Bruxelles. Notre Collègue nous fait part de quelques observations qu'il a eu l'occasion de faire au sujet de ce ravageur dont la biologie, en fait, est encore mal connue tout en ayant déjà fait couler beaucoup d'encre !

*Travail pour les Bulletin et Annales*. — Sur proposition du Conseil, il est décidé de publier un travail présenté par M. P.L.G. BENOIT.

### COMMUNICATIONS

L'Aleurode des Agrumes, *Dialeurodes citri* (ASHMEAD), dans le midi de la France (*Hem. Homopt. Aleyrodidae*).

L'Aleurode des Agrumes, *D. citri* (ASHM.) ou Citrus white fly, d'origine asiatique, ennemi n° 1 des Orangers en Floride et en Californie, responsable de pertes élevées dans les pays de citriculture d'Asie et d'Amérique, a été introduit ces dernières années (il doit y avoir trois ou quatre ans) dans les vergers et les plantations d'ornement de la Côte d'Azur. C'est la première fois qu'on signale ce dangereux parasite dans le bassin méditerranéen, il

est également nouveau pour la faune de l'Europe. Au cours des étés 1949 et 1950, j'ai constaté sa présence d'Antibes à Menton, soit sur une distance d'une quarantaine de kilomètres et sur une profondeur variant d'une centaine de mètres à plusieurs kilomètres. Dans certains jardins de Menton et de Monte-Carlo, l'insecte a pullulé cet été au point d'incommoder des promeneurs! Par contre, dans des vergers plus éloignés de la côte et mieux protégés des vents dominants, des recherches minutieuses étaient parfois nécessaires pour déceler sa présence: dispersion sporadique comme celle de tout insecte d'introduction récente.

*D. citri* est loin d'être spécifique aux Agrumes. C'est au contraire une espèce polyphage, observée sur plus de 114 plantes différentes parmi lesquelles 37 ont la préférence. Pour la zone méditerranéenne que j'ai eu l'occasion de parcourir, je signale déjà, dans l'ordre de leur attirance, les plantes-hôtes suivantes: Bigaradiers, Orangers, Mandariniers, Kakis (*Diospyros kaki*), Troène cultivé (*Ligustrum japonicum*), Citronniers, Ailante (*Ailanthus glandulosus*), Lilas, Figuiers cultivés et probablement le Lierre des murailles (*Hedera helix*) sur les feuilles duquel je n'ai capturé que des Aleurodes adultes.

La lutte contre ce parasite exclusivement à l'aide de pulvérisations insecticides est coûteuse. Les méthodes biologiques combinées à l'emploi d'insecticides, ont permis aux Américains de l'anéantir ou tout au moins d'en neutraliser les dégâts; cet heureux résultat leur a demandé une vingtaine d'années de recherches et d'efforts. Etant donné le morcellement des cultures à la Côte d'Azur et, en raison de la polyphagie de cet Aleurode, la Lutte biologique serait probablement le procédé le plus approprié à ces régions (quelques entomophages efficaces sont en effet connus). Mais les conditions particulières à chaque climat ne permettent généralement pas d'adopter d'emblée, avec un succès égal, les méthodes utilisées en d'autres contrées plus éloignées; il est de ce fait assez difficile de préconiser des procédés de lutte déterminés sans avoir, au préalable, étudié la biologie du ravageur dans sa nouvelle patrie. Toutefois, profitant en ce domaine de l'expérience acquise par les spécialistes d'outre-atlantique, on pourrait espérer ressentir les bienfaits d'une lutte organisée dans des délais moins longs.

A propos de la lutte biologique, je signalerai déjà un prédateur d'une activité remarquable en certains points de Menton, une

Coccinelle indigène, *Clitosthetus arcuatus* ROSSI, qui mériterait d'être élevée et propagée dans toute la région.

D'autre part, deux Aphélinides endoparasites de larves d'Aleurodes, *Encarsia tricolor* FÖRST. et *E. formosa* GAH., que je possédais fortuitement en élevage, venant de Belgique et de Suisse, ont été lâchés dans la couronne d'arbres infestés, à Menton et à Antibes. Un an après cette « importation », de patientes recherches, à Menton, m'ont permis de retrouver un exemplaire de *E. formosa* à deux reprises différentes. On est en droit de supposer que ce dernier auxiliaire est en voie d'acclimatation dans la France méridionale.

J. GHESQUIÈRE.

#### Staphylinidae intéressants de Belgique.

Notre Collègue, M. J. VERBEKE, nous a communiqué 605 exemplaires de *Aleochara (Coprochara) bilineata* GYLL. obtenus d'élevage à Mariakerke-lez-Gand, ex pupes de *Hylemia brassicae* BOUCHÉ (*Diptera Anthomyiidae*), la mouche du chou.

Il était déjà connu que la larve de ce *Staphylinidae* était prédatrice et semi-parasite de la puppe de ce Diptère.

Nous attirons l'attention sur le fait que cette espèce, dont nous ne connaissions qu'une dizaine d'exemplaires capturés en Belgique, réputée « rare », est obtenue en très grande quantité lorsqu'on la recherche suivant sa biologie.

D'autre part, il est curieux de constater que, sur ces 605 exemplaires, il n'y avait que 12 ♂♂.

G. FAGEL.

#### Diptères rares de la faune belge.

*Spilomyia saltuum* FABRICIUS (*Diptera Syrphidae*), Herentals (Vallée de la petite Nèthe), 7-VIII-1950, 1 ♀ sur *Heraclium sphondylium* L. L'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique possède dans ses collections un ex. ♂, Nouvelle-s/M., 18-VIII-1877 (Coll. JACOBS).

Répartition: Europe, Sibérie, Japon. Les larves de ces diptères rares ont été trouvées sous la mousse et sous les pierres (SACK).

*Platychirus discimanus* LOEW, (*Diptera Syrphidae*), Forêt de Soignes (Quatre-Bras), 15-IV-1949, 1 ♂, 5 ♀♀ sur châtons de Saule, au bord d'une mare. Il existe 2 ex. de cette espèce dans les collections de l'Institut, 1 ♀, St-Gérard, 9-IV-1946 (Coll. CANDÈZE) et 1 ♂, Boitsfort, V-1906 (Coll. GUILLAUME). *Platychirus discimanus* est facilement reconnaissable. Chez le mâle, les deux